

## Règles de consultation des documents

- Manteaux, sacs et serviettes doivent être déposés au vestiaire avant d'accéder à la salle de consultation; seuls les papiers et crayons sont permis.
- L'usage d'un ordinateur personnel est permis.
- Le personnel de la SHGM se réserve le droit d'examiner tout contenant transporté par une personne quittant ses locaux.
- Le chercheur doit signer le registre de consultation avant d'avoir accès à la salle de recherche.

### Les documents doivent être manipulés avec soin. Le chercheur :

- ne doit pas annoter les documents ou y effacer quoi que ce soit, les plier, les sortir des registres ou des chemises;
- ne doit pas sortir les documents de la salle de consultation;
- ne doit jamais prendre des notes en écrivant ou en s'appuyant sur un document;
- doit consulter les dossiers un à la fois, respecter l'ordre de classement des documents dans le dossier et l'ordre de classement des dossiers dans la boîte;
- doit déplier un document en évitant de l'abîmer à la pliure;
- doit laisser les documents dans leur pochette ou leur enveloppe protectrice;
- ne doit pas laisser pendre des documents de grande dimension sur les rebords des tables;
- doit mettre des poids aux extrémités des plans pour les empêcher de s'enrouler;
- pour la consultation des archives et des livres rares, doit porter des gants de coton fournis sur place;
- pour les documents sonores, iconographiques, audiovisuels ou informatiques, doit éviter de toucher la surface du document et les manipuler par leur axe.
- Le chercheur doit respecter le silence.
- Le chercheur doit signaler au personnel tout document détérioré, abîmé, déchiré ou dont certaines parties sont manquantes.

### Il est interdit de :

- manger ou boire dans la salle de consultation;
- utiliser des autocollants sur les documents;
- prendre des photographies sans autorisation préalable;
- utiliser une copieuse ou un numériseur à main ou calquer un document.

*Inspiré du Guide de consultation de la Division des archives, publié par le Bureau du secrétaire général de l'Université Laval en 2006.*